

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Les Petits Passereaux Inc	Numéro de permis 2019616	Date d'inspection Le 02 septembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Passereaux Inc		Numéro de téléphone (506) 394-3601	
Adresse 5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(6) Le lit portatif, le matelas de sieste ou le matelas d'un lit d'enfant ou d'un parc pour enfant est lavable et étanche ou est couvert d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	36(6)	29 août 2025	02 sept. 2025
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : b) couverte d'une enveloppe étanche. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	41(1)(b)	05 sept. 2025	02 sept. 2025

Commentaires généraux
Le ratio n'a pas été complété pour ce suivi. Les lacunes ont été corrigées et les informations nécessaires ont été envoyées par courriel. - Les matelas sont étanches et lavables. - Le matelas de la table à langer a été changé.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 02 septembre 2025

Date

original signé par
Signature en pièces jointes

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 02 septembre 2025

Date